

République Française

Département de l'Oise

SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°35/2025

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	16	17

Date de Convocation
1 Décembre 2025

Date d'Affichage
1 Décembre 2025

Objet de la Délibération

**APPROBATION DE LA
FISCALITÉ DES
HYDRANTS 2025**

Séance du 15 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Décembre à 18h40, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle communale de Valdampierre, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Présents :

COMMUNAUTÉ DE	BOGAERT Francis
COMMUNES DES SABLONS	CAUCHIES Daniel
	CHEVALLIER Laurent
	DE KONINCK Hervé
	GOUSPY Christian
	KIESSAMESSO Philippe
	LETELLIER Alain
	MAHEU Brigitte
	MERMET Laurent
	MOKHTARI Abdelafid
	PIGEON Emmanuel
	THOMAS Jean-Jacques
	VALLET Hervé
	BEAUVISAGE Valéry
	(suppléant)
	DELAVILLE Jean-Sébastien
	(suppléant)
	VANDENABEELE Eddie
	(suppléant)

Absents excusés :

Mesdames HERMAN Catherine – LEROY Annie –
MARGERIE Dominique – Messieurs BILLARD Laurent –
BRELET Gilles – COMETTE Jacques – DUPUIS Olivier –
FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GOUPIL Jean-Louis
– GORINE Ludovic – HABERKORN Gilles – LE CORRE
Pascal – LE MAREC Hervé – VANHOUTTE Denis

Pouvoirs :

Monsieur BOUILLIANT Didier donne pouvoir à Monsieur Alain LETELLIER.

Monsieur CHEVALLIER Laurent est désigné secrétaire de séance.

Soit 17 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Comité Syndical.

OBJET : APPROBATION DE LA FISCALITÉ DES HYDRANTS 2025

Sur proposition de Monsieur le Président, la fiscalisation de l'entretien des hydrants 2025 est arrêtée à un montant de **11 448,48 euros T.T.C.** sur les communes d'Andeville, Le Coudray sur Thelle et Mortefontaine en Thelle, comme indiquée dans tableau ci-dessous.

Monsieur le Président présente également le montant d'entretien des hydrants de la commune de La Drenne : 4 906,49 euros T.T.C. comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Communes	Hydrants	Pourcentage	Fiscalité	Hydrants	Pourcentage	Budget commune
Andeville	37	41,11%	6 723,71 €			
Laboissière en Thelle	0	0,00%	- €			
La Drenne :				27	30,00%	4 906,49 €
Le Coudray sur Thelle	7	7,78%	1 272,05 €			
Mortefontaine en Thelle	19	21,11%	3 452,72 €			
Total	63	70,00%	11 448,48 €	27	30,00%	4 906,49 €
Total hydrants				90	100%	16 354,97 €
		€ H.T.	€ T.T.C.			
Facture 1 ^{er} semestre 2025	6 770,24 €	8 124,29 €				
Facture 2 nd semestre 2025	6 858,90 €	8 230,68 €				

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE la fiscalité des hydrants 2025 pour les communes d'Andeville, Le Coudray sur Thelle et Mortefontaine en Thelle.

VALIDE les montants d'entretien des hydrants de la commune de La Drenne.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an sus-dits

Le Président,

Alain LETELLIER

Le Directeur Général
des Services,

Sébastien FOURNIER

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le **16 DEC. 2025**

Et publication ou notification
Du **16 DEC 2025**



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Syndicat Mixte Eau Potable des Sablons
Utilisateur : FOURNIER Sébastien

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL202535
Objet :	Délibération n°2025-35 - Approbation de la fiscalité des hydrants
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	060-200045177-20251215-DEL202535-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-200045177-20251215-DEL202535-DE-1-1_0.xml	text/xml	885 o
Document principal (Délibération) Nom original : 35-2025 Approbation de la fiscalité des hydrants 2025.pdf Nom métier : 99_DE-060-200045177-20251215-DEL202535-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	106.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 décembre 2025 à 17h09min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 décembre 2025 à 17h45min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 décembre 2025 à 17h45min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 décembre 2025 à 17h45min25s	Reçu par le MI le 2025-12-16